

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #805

Job Title / Designation de l'emploi OPÉRATEUR DE RÉGIE D'ÉCLAIRAGE (ORE)	Salary Group Groupe 4	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction <p>Chargé d'organiser la configuration et de s'assurer des branchements des équipements d'éclairage (tels que gradateurs, consoles, contrôleurs, tout type de luminaire) ainsi que d'opérer la console d'éclairage; en assure les ajustements afin de répondre aux besoins de la production.</p>			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifie et prend note, selon les informations, du branchement des luminaires. 2. Organise la configuration et s'assure des branchements des équipements d'éclairage (tels que gradateurs, consoles, contrôleurs, tout type de luminaire); s'assure du fonctionnement adéquat. 3. Opère différentes consoles d'éclairage. 4. Opère les appareils permettant de produire des effets de lumière ou des trucages simples. 5. S'assure de la répartition adéquate des signaux de contrôle et des charges électriques afin de respecter la capacité des systèmes. 6. Guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à l'installation et au démontage du matériel d'éclairage. 7. Accomplit, selon les exigences de la production, les tâches d'éclairagiste lorsqu'il s'agit d'éclairages et de mises en scènes stables et standardisés. 8. Effectue le suivi concernant le vieillissement des projecteurs, des lampes, des correcteurs couleurs et d'autres accessoires et fait le remplacement au besoin; fait rapport. 9. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 10. S'assure du transport des équipements techniques et de leur rangement, selon les normes. 11. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 12. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés. 13. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 14. Participe à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel d'éclairage. 15. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 16. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 17. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 18. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S/O C. Entretien des relations internes et externes. 			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales (DEC) en Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scènes) ou DEC pertinent, compte tenu du caractère technique de l'emploi et des connaissances en éclairage de scènes.

Prior Experience / Expérience

Douze (12) mois sont requise pour se familiariser avec l'équipement d'éclairage.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation